## CONTRATS OEUFS ET GALETTES AMAP de L'OUTARDE

L'amap a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables dans le respect de la charte des AMAP.

Contractant paysan: LOUAPRE Catherine Le Grand Bois, 49120 COSSE D'ANJOU

06 51 31 00 83 Catherine.louapre@gmail.com

Tutrice 02 41 51 99 65 Micheline Lheriau

## Contrat œufs Contrat d'engagement pour la période de septembre 2014 à juillet 2015

**Les ŒUFS** sont produits sur les principes de l'agriculture biologique, alimentation bio, logement 6 poules au m2, parcours extérieur 4000m2 pour 350 poules, vermifuge bio. Certification Aclave F85013

Prix: 3.50€ la douzaine, Vous pouvez commander 6, 12, 18, 24,30 œufs par livraison. 1 à 2 poules au pot au prix de 6€ sont parrainées avec la commande paiement en 3 chèques retirés en septembre, janvier et avril

Livraison <u>toutes les semaines</u>, soit 40 livraisons pour l'année. Chacun apporte sa boite

1° livraison le jeudi 25 septembre,(pas de livraison dernière semaine de 2014, reprise le jeudi 6/01)

Nbre d'œufs	Prix	Prix pour la saison	+ Poule au pot	Prix	Prix annuel Œufs+poule	Montant de chacun des 3 Chèques	COCHEZ
3	0,,87€	O,87x40=35	1 poule	6,00 €	41	13,66 €	
6	1,75 €	1,75 x 40=70	1 poule	6,00 €	76,00 €	25,33 €	
9	2,62 €	2,62 x 40=104,8	1poule	6,00 €	110,80 €	36,93 €	
12	3,50 €	3,5 x 40=140	1poule	6,00 €	146,00 €	48,66 €	
18	5,25 €	5,25 x 40=210	1poule	6,00 €	216,00 €	72,00 €	

**Défauts d'engagement** Producteur : Les Aléas de production peuvent engendrer des surplus ou des manques d'œufs à certaines périodes. Les quantités livrées sont comptabilisées afin d'assurer l'engagement contractuel en moyenne sur l'année.

Consommateur: Les consommateurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non. Exceptionnellement et sous réserve d'avoir été prévenu 24h à l'avance, le producteur pourra proposer une solution alternative. Dans tous les autres cas, le contenu de la livraison redevient de fait la propriété du producteur qui peut en disposer à sa guise.

## NOM COORDONNES DES COMSOM'ACTEURS :

DATE ET SIGNATURES